

SOLIDARITÉ

1. Accompagnement vers l'autonomie

- 1.1. Lutter contre l'exclusion en aidant les personnes désocialisées et fragiles à s'intégrer dans la vie active
- 1.2. Soutenir la famille et la parentalité
- 1.3. Accompagner les usagers dans les services de l'État
- 1.4. Autres exemples
- 1.5. Quelques points de vigilance généraux

2. Lutte contre les discriminations

- 2.1. Lutter contre l'isolement et les discriminations envers les personnes en situation de handicap
- 2.2. Soutenir des actions de sensibilisation et d'information sur le handicap
- 2.3. Favoriser l'égalité Femmes/Hommes

3. Développement du lien social

- 3.1. Développer le lien social dans les quartiers
- 3.2. Contribuer à la solidarité intergénérationnelle
- 3.3. Soutenir le bénévolat en accompagnant la participation des habitants
- 3.4. Autres exemples



Ce que le volontaire peut faire

Dans le domaine de la solidarité, un volontaire en Service Civique constitue un lien supplémentaire entre les organismes d'accueil et les publics bénéficiaires.

Le volontaire peut être en position de :

- Faire avec : aider les bénéficiaires dans leurs démarches administratives ou dans leurs déplacements.
- Orienter : orienter les publics dans les administrations ou les services d'aide à la personne.
- Être à l'écoute : susciter la parole des personnes accompagnées à l'occasion d'un moment de convivialité.
- Animer des ateliers de différents types avec les personnes bénéficiaires, des groupes lors de sorties culturelles ou festives. Veiller au bon déroulement d'activités organisées dans un lieu de vie.
- Accueillir les publics quand ils passent la porte des établissements pour la première fois. Rassurer et orienter les personnes dans leurs démarches.

Ce que le volontaire ne peut pas faire

Un volontaire n'a pas vocation à se substituer à un travailleur ou à un médiateur social ni à un auxiliaire d'aide à domicile.

- Il ne peut pas prendre de décisions qui risqueraient d'entraîner des conséquences lourdes en cas d'erreur d'appréciation
- Il ne doit jamais être seul dans des situations qui pourraient être dangereuses pour lui ou pour le public accompagné.



1. Accompagnement vers l'autonomie

1.1. Favoriser la santé et la pratique sportive

Objectif d'intérêt général :

La mission vise à inciter et à faciliter la réintégration des personnes isolées ou désocialisées dans une vie sociale active.

Mission :

Les volontaires engagés dans cette action agiront directement auprès des personnes âgées, des parents élevant seuls leur(s) enfant(s), des jeunes majeurs vivant seuls ou en réinsertion professionnelle, des jeunes mineurs déscolarisés.

Les volontaires agiront dans le cadre suivant :

- Rompre la solitude et l'isolement du public toute l'année en apportant une vigilance toute particulière aux périodes difficiles (forte chaleur, grand froid, fêtes de fin d'année, premier emploi ou première prise de contact...);
- Participer et proposer des activités et actions en adéquation avec les besoins du public en s'appuyant sur les équipes intervenantes et le réseau des partenaires ;
- Faciliter les démarches administratives et sociales ;
- Animer des activités collectives de loisirs, culturelles, sportives visant à appréhender les relations de groupes ;
- Accompagner et motiver les personnes ciblées dans la formalisation et la réalisation de projets (professionnels, familiaux, de loisirs...).



1.2. Soutenir la famille et la parentalité

Objectif d'intérêt général :

La mission vise à favoriser l'autonomie des personnes.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire est amené à :

- Accueillir les parents défavorisés et les primo-arrivants du territoire ;
- Aider les parents ne maîtrisant pas ou peu le français, à franchir les portes de l'établissement ;
- Renforcer la coéducation avec les parents afin de favoriser la réussite et l'orientation scolaire de leurs enfants ;
- Conforter le lien entre les parents et les établissements scolaires notamment en expliquant le fonctionnement des établissements et les usages de supports spécifiques : livrets scolaires, livret personnel de compétence, carnet de correspondance, ... Décoder les appellations et les contenus des différents dispositifs (éducatifs et pédagogiques) ;
- Aider à la transition école/collège/lycée ;
- Présenter les différentes orientations pour les jeunes scolarisés en présentant les différents cursus de formation aux familles.

1.3. Accompagner les usagers dans les services de l'État

Objectifs d'intérêt général :

- Contribuer à l'amélioration de l'accueil des usagers dans les services publics en facilitant les démarches des personnes en difficulté : personnes à mobilité réduite, personnes âgées, femmes enceintes, personnes avec enfants, usagers en difficulté sociale, personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française.
- Rassurer les usagers présents et les orienter.



Mission :

- Assurer une médiation permettant d'accueillir, d'accompagner, d'orienter ce public spécifique afin de faciliter leurs démarches.
 - Cette médiation se met en place dans les services publics, par le contact avec les usagers. Les volontaires s'assureront par exemple de la bonne orientation des personnes pour leur éviter des temps d'attente inutile, effectueront une prise en charge particulière des personnes âgées, en situation de handicap, femmes enceintes, personnes avec enfants ou ayant des problèmes de maîtrise de la langue et contribueront par là même à créer une ambiance rassurante.
 - Les volontaires aideront les personnes à vérifier que leur dossier est complet avant le passage au guichet et pourront répondre à leurs questions sur le déroulement de l'accueil dans le service public en question. Ils pourront aider les personnes à lire les documents fournis et à les comprendre.
- Aider à la simplification des démarches :
 - lorsque certaines démarches (ex : changements d'adresse) peuvent être faites sur des ordinateurs à disposition du public dans les services publics, les volontaires pourront orienter et aider les personnes ayant des difficultés avec l'informatique.
 - Le volontaire du Service Civique pourra également à ce titre être associé et contribuer à un projet pour améliorer l'accueil des usagers dans les services publics en faisant part de ses propositions. Il pourra aider à l'amélioration de la signalétique et des documents d'information, sur la base de sa connaissance du public et de ses besoins.
 - Il pourra par exemple développer des partenariats avec des acteurs tiers (mairies, associations...) : cartographier les acteurs clés, créer un lien avec les associations qui accompagnent des usagers, et relayer les informations auprès des services des communes.
 - Réalisation d'enquêtes de satisfaction : Il s'agira de procéder à l'actualisation de l'enquête de satisfaction (relecture des outils d'enquêtes), au sondage sur un panel représentatif d'usagers, à l'analyse et l'exploitation des données, conformément à l'engagement d'amélioration de l'accueil dans les services de l'État.

Points de vigilance :

Les volontaires doivent être bien désignés et considérés comme des volontaires et non comme des agents. Il est indispensable à ce titre qu'ils portent un signe distinctif visible faisant apparaître les termes « Service Civique », comme un gilet , un tee-shirt ou un brassard. Il est indispensable que les agents des services aient bien identifié leur fonction et leur statut au sein du service public en question.



Les volontaires viennent remplir une mission d'intérêt général précise, distincte des tâches déjà réalisées par les agents. Les volontaires ne peuvent pas par conséquent :

- Remplir les fonctions d'un agent d'accueil ou être désignés comme tels ;
- Assurer le traitement des dossiers en guichet ;
- Assurer le respect de l'ordre dans les services ou à l'extérieur au côté des vigiles ;
- Remplacer les fonctions des agents absents (congrés, maladie, congé maternité...);
- Assurer les fonctions remplies auparavant par un agent, notamment dans le cadre de suppressions de postes dans les services.

1.4. Autres exemples

- **Soutenir la mixité sociale en aidant les personnes fragilisées à sortir de l'isolement**

Objectif d'intérêt général :

Contribuer à la cohésion sociale.

Mission :

Le volontaire a pour mission d'aider les personnes fragilisées par leur situation professionnelle ou sociale à sortir de l'isolement.

Le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des personnes fragilisées ;
- Faciliter leur intégration dans la vie de la cité par l'organisation d'actions ludiques et valorisantes ;

contact@international-impact.com

14, rue de Montigny
95220 Herblay – France
+33 (0)1 39 78 38 10



www.international-impact.com

www.facebook.com/internationalimpact



www.twitter.com/interimpact



- Recréer du lien social entre eux et avec les structures (associations culturelles, sociales, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées ;
- Les accompagner physiquement vers des activités culturelles du territoire ou autres événements Fédérateurs.

• Promouvoir la mobilité sur un territoire / internationale

Objectif d'intérêt général :

Favoriser l'autonomie des personnes.

Mission :

Le volontaire a pour mission d'aider les personnes à circuler librement sur le territoire ou à favoriser l'autonomie par le biais de la mobilité.

Le volontaire est amené à intervenir auprès des jeunes et des personnes fragilisées pour :

- Les aider à se repérer sur le territoire (lire un plan, les horaires de bus,...) et à choisir les possibilités de transport les plus adaptées à leurs déplacements et à leurs contraintes (tarifs, temps de transports,...) ;
- Accompagner physiquement les jeunes et les personnes fragilisées lors de leurs déplacements ;
- Encourager l'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs (covoiturage, vélo, transport en commun,...) ;
- Aider à faire remonter les besoins des habitants en terme de transport auprès des professionnels de la Mission Locale et des élus locaux ;
- Faire connaître les services du territoire en matière de transport ;
- Sensibiliser aux dangers de la route (fatigue, alcool,...).

contact@international-impact.com

14, rue de Montigny
95220 Herblay – France
+33 (0)1 39 78 38 10



www.international-impact.com

www.facebook.com/internationalimpact



www.twitter.com/interimpact



Points de vigilance :

- Le volontaire ne pourra pas être chargé de transporter le public.
- On ne pourra exiger qu'il soit détenteur du Permis B ou qu'il possède un véhicule personnel.
- La production d'outils (plaquette, site internet, etc.) ne pourra constituer le cœur de la mission.

Pour le volet international, le volontaire est amené à :

- Partager l'intérêt de la mobilité internationale et de l'interculturalité par l'angle de la culture, du jeu, de la musique, de la cuisine, de l'expérience professionnelle,...
- Être à l'écoute des attentes des jeunes et faire remonter leurs envies aux professionnels ;
- Favoriser le témoignage de pairs à pairs sur la mobilité internationale (témoigner de sa propre expérience, organiser des cafés débats sur des thématiques liées à l'Europe, à l'échange interculturel,...) avec, par exemple, la mise en place d'un système de parrainage entre les jeunes ayant vécu une expérience de mobilité et d'autres jeunes qui en ont le projet ;
- Permettre aux jeunes d'identifier et de rencontrer les professionnels qui pourront les accompagner dans un projet de mobilité internationale ;
- Aider et accompagner les candidats à la mobilité dans leurs recherches d'information sur la région ou le pays de destination (recherche de logement, recherche d'emploi, connaissance culturelles du pays, etc.) ;
- Mise en place des ateliers linguistiques sous une forme ludique ;
- Mise en valeur des projets de mobilité de jeunes à leur retour d'expérience.

Points de vigilance :

- On ne pourra exiger du volontaire qu'il maîtrise une langue étrangère.



- Le cœur de la mission ne pourra être la promotion des dispositions de mobilité.
- **Lutter contre l'isolement des personnes âgées dans le cadre de la MOBilisation NAtionale contre L'ISolement des Âgés**

Objectifs de la mission :

L'objectif principal des missions de Service Civique proposées dans le cadre de MONALISA est de participer aux côtés des bénévoles des équipes citoyennes MONALISA à la lutte contre la solitude et l'isolement des personnes âgées.

Activités menées par les volontaires dans le cadre de leur mission :

Le Service Civique a pour objectif de faire vivre aux jeunes qui l'accomplissent une expérience de mixité sociale. C'est pourquoi les missions adaptées au Service Civique sont davantage des missions de soutien direct aux bénéficiaires de l'action des structures qui les accueillent, que des missions de soutien aux structures elles-mêmes. Dans cette optique, les activités menées par les volontaires dans le cadre de MONALISA devront se dérouler principalement au contact des personnes âgées accompagnées par les équipes citoyennes. Le contenu précis de chaque mission sera à définir en fonction du projet de l'équipe citoyenne auquel est intégré le volontaire, cependant, les principaux axes d'intervention possibles sont les suivants :

- Participation à l'accompagnement individuel ou collectif des personnes âgées en risque ou situation d'isolement. Dans ce cadre les volontaires pourront par exemple.
- Effectuer des visites de convivialité auprès de personnes âgées isolées, à domicile ou au sein d'établissement ;
- Organiser des activités, des jeux, des sorties culturelles ou en plein air ;
- Organiser des ateliers, notamment pour sensibiliser les personnes âgées aux outils numériques ;
- Recueillir la mémoire des personnes âgées et valoriser ce témoignage ;



- Accompagnement de personnes âgées en risque ou situation d'isolement pour l'accès à des pratiques ou des services. Dans ce cadre, les volontaires pourront par exemple :
 - Aider aux déplacements de la vie courante (aller chez le médecin, chez le coiffeur, faire ses courses...);
 - Accompagner à la réalisation des démarches administratives, à domicile ou dans les administrations ;
 - Réaliser des activités de prévention auprès des personnes âgées sur les questions de santé, de sécurité ;
 - Accompagner des personnes âgées à s'exprimer dans le cadre d'une démarche participative.

En complément de cette mission principale, une mission secondaire d'appui à l'animation de l'équipe citoyenne MONALISA pourra être confiée aux volontaires. En appui du responsable bénévole de l'équipe MONALISA ou du référent d'équipe MONALISA (REM), les volontaires pourront par exemple :

- Communiquer sur les initiatives de l'équipe : faire connaître l'équipe, ses projets et ses activités ;
- Contribuer à identifier les besoins d'intervention sur le territoire, participer au diagnostic ;
- Démarcher les habitants : expliquer la démarche, faire connaître les projets en cours, susciter l'engagement des citoyens.

Enfin, la mission confiée au volontaire doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies ; le volontaire doit donc pouvoir apporter sa propre vision dans la lutte contre l'isolement des âgés.

Points de vigilance :

- Complémentarité avec l'équipe citoyenne : les volontaires en Service Civique interviennent nécessairement en complément des bénévoles de l'équipe citoyenne, une équipe citoyenne MONALISA ne peut être constituée uniquement de volontaires en Service Civique.
- Nombre de volontaires par équipe citoyenne : l'accueil de deux volontaires minimum à la fois doit être autant que possible privilégié : l'intervention en binôme favorise l'émulation entre volontaires et leur permet de mutualiser leurs compétences pour répondre aux exigences de la mission.



- Favoriser l'accès à la vie culturelle, sociale, sportive et citoyenne des personnes en situation de handicap, malades ou âgées dépendantes

Objectif d'intérêt général :

Rendre accessible la pratique sportive, la vie culturelle, sociale et citoyenne à tous et notamment aux personnes en situation de handicap, malades ou âgées dépendantes.

Mission :

Le rôle du volontaire est de favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap à la vie sociale et locale en étant vecteur du lien avec divers acteurs : réseau associatif, sportif, culturel...

Pour mener à bien cette mission, le volontaire est amené à :

- Développer des partenariats avec les acteurs de la vie sociale et locale afin de permettre aux personnes en situation de handicap, malades ou âgées dépendantes d'accéder aux activités de loisirs, de sports, de tourisme, de vacances et de culture et bénéficier d'un accompagnement adapté ;
- Proposer des initiations de découverte sportives, culturelles, sociale ou citoyennes ;
- Initier des projets pour permettre aux différents publics (personnes handicapées, personnes âgées dépendantes, personnes malades...) de sortir de leur environnement quotidien et de créer du lien social intergénérationnel. Ces projets peuvent avoir pour objectif de favoriser la mixité sociale et de faire se rencontrer les populations qui ont peu d'occasion d'interagir ensemble ;
- Sensibiliser les professionnels des associations socioculturelles, des clubs de loisirs, des fédérations et des entreprises aux conditions d'accueil de personnes en situation de handicap, malades ou âgées dépendantes mais aussi la population pour changer les regards sur ces personnes (cécifoot, basket fauteuil, etc.) ;
- Permettre à ces personnes de pouvoir accéder à la vie sociale (aide pour effectuer des trajets, faire des courses...) et citoyenne (accompagnement dans les démarches administratives) au moyen d'activités ;

contact@international-impact.com

14, rue de Montigny
95220 Herblay – France
+33 (0)1 39 78 38 10



www.international-impact.com

www.facebook.com/internationalimpact



www.twitter.com/interimpact



- Informer et accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches pour participer à des activités culturelles et de loisirs, organiser leurs vacances...

Points de vigilance :

- Les volontaires n'assurent pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique.
- L'action du volontaire s'inscrit dans un cadre distinct des activités quotidiennes de la structure. Les volontaires ne doivent pas assurer des missions liées à l'entraînement des sportifs ou à l'entretien des installations sportives.
- Les structures d'accueil diversifient au maximum leur recrutement en dehors du réseau sportif pour garantir le bon déroulement de la mission.

• Favoriser l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi

Objectif d'intérêt général :

Le volontaire intervient pour favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté, particulièrement les jeunes de moins de 26 ans.

Mission :

Pour ce faire, il participe à des actions de redynamisation professionnelle aux côtés des jeunes, visant à confronter leur projet à la réalité et les préparer à la vie en entreprise. Le volontaire a un rôle de médiation et est force de proposition pour traiter les freins à l'emploi et rapprocher les jeunes de l'entreprise. D'autre part, du fait de son âge, le volontaire sensibilise de manière originale des dirigeants d'entreprises à la lutte contre les discriminations (l'âge étant le premier critère de discrimination à l'embauche).



Le volontaire se verra confier les missions suivantes :

- En lien avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'emploi et de la Politique de la Ville, appui à la mobilisation de jeunes en recherche d'emploi sur des actions de redynamisation professionnelle ;
- Participation à des actions collectives de redynamisation, ateliers et visites d'entreprises, aux côtés des jeunes en recherche d'emploi ;
- Proposition et animation d'ateliers sur l'insertion professionnelle de la génération Y ;
- Échanges individuels avec les bénéficiaires pour recueillir leurs impressions, difficultés et rêves ;
- Participation à la mobilisation des entreprises autour d'actions permettant la rencontre entre jeunes chercheurs d'emploi et dirigeants d'entreprises ;
- Rencontres avec des dirigeants d'entreprises pour les sensibiliser à l'accueil de jeunes candidats et les informer sur les dispositifs publics d'aide à l'emploi des jeunes ;
- Participation à la vie associative de l'organisme.

Le volontaire découvrira un tissu économique local, au contact de publics en difficulté et de responsables d'entreprises de tous secteurs d'activité qui lui permettront de vivre une expérience de mixité sociale utile à la construction de son projet d'avenir.

• Accompagner des personnes en situation de précarité ou d'exclusion au travers de différentes activités destinées à favoriser leur retour à l'autonomie

Objectif d'intérêt général :

Contribuer à la cohésion sociale.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire est amené à :

- Intervenir sur des missions destinées à accompagner la réinsertion de personnes en difficulté sociale, en situation de précarité ou d'exclusion. Les publics peuvent être variés (population migrante, familles monoparentales, personnes sans-abris...).

contact@international-impact.com

14, rue de Montigny
95220 Herblay – France
+33 (0)1 39 78 38 10



www.international-impact.com

www.facebook.com/internationalimpact



www.twitter.com/interimpact



- Proposer, mettre en place ou animer des activités qui permettront de rétablir du lien social. Cela peut prendre la forme d'un projet artistique, des événements incluant les publics concernés (ateliers culinaires, concerts, pièces de théâtre...).

Le rôle du volontaire sera d'être toujours à l'écoute, d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives, de les informer sur leurs droits, de les inciter à participer à des activités, etc.

D'autres exemples de missions sont disponibles sur le site service-civique.gouv.fr.

1.5. Quelques points de vigilance généraux

- Le volontaire ne pourra pas être chargé de transporter le public ;
- On ne pourra exiger qu'il soit détenteur du Permis B ou qu'il possède un véhicule personnel ;
- La production d'outils (plaquette, site internet, etc.) ne pourra constituer le cœur de la mission ;
- On ne pourra exiger du volontaire qu'il maîtrise une langue étrangère ;
- Les volontaires en Service Civique interviennent nécessairement en complément des bénévoles, agents et/ou salariés. Le binôme de volontaires est à privilégier : son intervention favorise l'émulation entre volontaires et leur permet de mutualiser leurs compétences pour répondre aux exigences de la mission ;
- Les volontaires n'assurent pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive : les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique ;
- Les structures d'accueil diversifient au maximum leur recrutement en dehors de leurs réseaux.



2. Lutte contre les discriminations

2.1. Lutter contre l'isolement et les discriminations envers les personnes en situation de handicap

Objectif d'intérêt général :

En lien avec l'équipe des salariés et des bénévoles, le volontaire organise et anime des actions pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap : sorties, ateliers thématiques...

Dans le cadre de sa mission, le volontaire peut être amené à :

- Contribuer à la réflexion pour promouvoir la mise en place de nouveaux espaces de dialogue et de rencontre répondant aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille ;
- Étudier la faisabilité, puis lancer de nouveaux projets ou opérations dans le domaine de la solidarité (quadrillage et maillage départemental, groupes relais, groupes initiatives...);
- Faciliter la participation des adhérents ou des usagers aux diverses actions associatives et s'investir à leurs côtés dans la réalisation de souhaits individuels (apprentissage de l'informatique, aide aux courses, lecture, soutien dans des démarches administratives...);
- Participer aux recensements des situations caractéristiques de discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap.

2.2. Soutenir des actions de sensibilisation et d'information sur le handicap

Objectif d'intérêt général :

Rendre plus visible la situation et les problèmes des personnes handicapées.



Mission :

En lien avec les différents acteurs de l'Association, le volontaire sera partie prenante des actions de communication et de sensibilisation..

Pour mener à bien sa mission, le volontaire aura l'occasion de :

- Préparer et animer des opérations de communication et de sensibilisation sur le handicap en mobilisant les acteurs de l'Association (usagers, adhérents, bénévoles) ;
- Créer divers partenariats (associations, entreprises, collèges et lycées, universités...) et planifier des interventions pour sensibiliser le grand public ;
- Informer les acteurs publics et privés (architectes, urbanistes, sociétés de transports, commerçants...) en leur proposant des mises en situation (par exemple : parcours en fauteuil roulant...).

Points de vigilance :

- Le volontaire n'est pas en charge de la communication de l'organisme (par exemple, son rôle n'est pas d'être *Community Manager*).

2.3. Favoriser l'égalité Femmes/Hommes

Objectif d'intérêt général :

Favoriser l'égalité femmes/hommes.

Dans le cadre de cette mission, la/le volontaire pourra :

- Lutter contre les stéréotypes en milieu scolaire (promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, prévention des violences sexistes, découverte de l'histoire des droits des femmes) et, dans ce cadre, participer à la réalisation et à la diffusion d'outils et de supports spécifiques d'informations du public ;



- Participer à l'animation d'interventions dans les collèges et les lycées ;
- Diffuser la culture scientifique et technique chez les femmes ;
- Favoriser la pratique sportive des femmes ;
- Mettre en place des ateliers informatiques et d'aide aux nouvelles technologies destinés aux femmes en recherche d'emploi et aux femmes âgées.



3. Développement du lien social

3.1. Développer le lien social dans les quartiers

Objectif d'intérêt général :

Renforcer la cohésion sociale dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville.

Mission :

Favoriser la rencontre entre les habitants et la valorisation de leur cadre de vie.

Le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des habitants et les aider à faire remonter leurs besoins auprès des institutions ;
- Repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par les habitants (épicerie solidaire, échanges de savoirs, etc.) ;
- Favoriser, organiser des rencontres entre les habitants du quartier (fête de quartier, fête des voisins) ;
- Faciliter l'appropriation de leurs lieux de vie ;
- Soutenir l'accompagnement d'habitants dans la mise en œuvre de projets vacances ou des groupes d'habitants dans la construction d'actions visant à rendre leur quotidien solidaire et ainsi participer au développement de dynamiques d'innovation sociale.



3.2. Contribuer à la solidarité intergénérationnelle

Objectif d'intérêt général :

Contribuer à la cohésion sociale.

Mission :

Le volontaire a pour mission d'aider les jeunes et les personnes âgées à sortir de l'isolement en favorisant les échanges intergénérationnels.

Le volontaire est amené à :

- Rendre visite aux personnes âgées isolées ;
- Favoriser la rencontre entre jeunes et personnes âgées par le biais d'animations, de jeux, de lecture à domicile,...
- Les accompagner physiquement vers des activités culturelles du territoire ou autres événements fédérateurs ;
- Recréer du lien social entre eux et avec les structures (associations culturelles, sociales, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées.

3.3. Soutenir le bénévolat en accompagnant la participation des habitants

Objectif d'intérêt général :

Soutenir le projet d'intérêt général d'une association composée exclusivement de bénévoles. Favoriser la participation citoyenne, pour faire vivre la démocratie.



Mission :

- Dans une logique de développement de la vie associative, au service de projets d'intérêt général, le volontaire soutient une ou plusieurs associations uniquement composées de bénévoles ;
- Il fait appel aux outils associatifs développés par la fédération départementale, et apporte son appui au développement de leur projet ;
- Le volontaire peut aussi organiser sur un territoire donné des rencontres entre les citoyens, qu'ils soient habitants d'un quartier, parents, étudiants, jeunes, porteurs de projet etc ;
- Il leur fait découvrir les ressources associatives locales afin de les inciter à développer leurs propres projets ;
- Il accueille et informe le public en des circonstances variées, tenant compte des modes de vie des publics visés ;
- Il communique pour favoriser leur participation aux débats publics et pour le développement de la démocratie locale. Il accompagne le développement des projets en faisant connaître les outils disponibles.

Points de vigilance :

- Dans l'association qu'il accompagne, le volontaire assume des tâches nouvelles, des tâches de développement. Son action ne se substitue pas à celle des bénévoles déjà présents, et notamment les administrateurs. Il contribue à mobiliser davantage de bénévoles ;
- Par ailleurs, le volontaire n'est jamais placé en situation d'encadrement ou d'animation directe d'activités éducatives qui supposent un diplôme professionnel (BAFA/ BAFD, BP GEPS, etc.) ;
- Le volontaire n'intervient pas directement dans les projets : il accompagne et sert de relais d'information, pour aider les habitants à conduire leurs projets, pour faire vivre les débats locaux. Il est formé à la méthodologie de projet.



3.4. Autres exemples

• Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

Objectif d'intérêt général :

Favoriser la cohésion sociale.

Mission :

Le volontaire a pour mission de permettre aux jeunes venant d'aménager sur un territoire de mieux s'approprier leur nouvel espace de vie.

Le volontaire est amené à intervenir auprès des jeunes nouvellement arrivés sur le territoire pour :

- Leur faire découvrir le territoire (réseaux de transport, services publics,...) ;
- Aider ou accompagner physiquement ceux qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne ;
- Organiser des actions de découverte du patrimoine historique ou culturel du quartier ou de la ville ;
- Organiser des temps de rencontre entre nouveaux résidents et anciens pour favoriser leur intégration.

• Favoriser le lien social en accompagnant des habitants dans la mise en place d'actions ou de projets solidaires

Objectif d'intérêt général :

Renforcer la cohésion sociale au sein d'un même territoire

contact@international-impact.com

14, rue de Montigny
95220 Herblay – France
+33 (0)1 39 78 38 10



www.international-impact.com

www.facebook.com/internationalimpact



www.twitter.com/interimpact



Dans le cadre de cette mission, la/le volontaire pourra :

- Participer aux actions du centre social qui visent à créer ou renforcer les liens entre les habitants d'un même quartier, d'un même territoire (épicerie solidaire, échanges de savoirs) ;
- Apporter plus spécifiquement, en lien avec le référent famille, son soutien à l'accompagnement d'habitants dans la mise en œuvre de projets vacances ;
- Aider des groupes d'habitants dans la construction d'actions qui visent à rendre leur quotidien solidaire et participer ainsi au développement de dynamiques d'innovation sociale.

D'autres exemples de missions sont disponibles sur le site service-civique.gouv.fr.

